

Une opération hautement technique financée par la Région Mise en place d'un nouveau système d'amarrage pour les navires

C'est, au total, près de 2 km de chaînes qui seront nécessaires à l'installation des 4 coffres d'amarrage que la Région, propriétaire du port de Saint-Malo, a décidé de remplacer à l'embouchure de la Rance pour que les navires de croisière puissent venir s'y amarrer en toute sécurité. Une opération hautement technique, unique en Europe, dont le coût pour l'autorité portuaire s'élève à 5 M€.

Stéphane Perrin-Sarzier, Vice-président de la Région en charge du port, a souhaité se déplacer sur site, ce samedi, pour apprécier l'avancée de ce chantier exceptionnel qui devrait s'achever **fin février**.

Depuis les années 2000, ce dispositif de mouillage, au large, accueille **entre 20 et 40 navires de croisière par an** (150 m à 250 m de longueur maximum) qui viennent s'y amarrer, sans gêner le fonctionnement quotidien du port de commerce. Les 4 mouillages, vieillissants, avaient été installés dans les **années 1960 par la Marine Nationale**, entre la Cité d'Alet et Dinard, pour embosser des navires militaires.

La Région souhaitant maintenir les infrastructures



portuaires en état, le choix a donc été fait d'investir dans un **nouveau système de mouillage** en conservant un **type d'ancrage mobile** (ancres principale et secondaire de **9,75 tonnes** chacune).

Au terme d'une étude de conception confiée à SCE/Océanide, la collectivité a confié à la société **Iroise Mer** (groupe **Thomas Services Maritimes -TSM**) la réalisation des opérations qui ont débuté à la **mi-décembre**.

Ce chantier hors du commun a depuis mobilisé jusqu'à **trois remorqueurs, dont l'Abeille-Horizon**.

À ce stade, c'est depuis **le TSM Alizé** que se poursuivent les opérations de pose des **corps-morts en béton** pesant entre **13 tonnes** dans l'eau et **18 tonnes** dans l'air. Long de 45 m, ce remorqueur est équipé d'une grue puissante et dispose d'une surface de pont de 210 m².

Une fois les lignes de fond, pendeurs, ancres, corps-morts et coffres posés, l'ouvrage sera exploité directement par les équipes d'**EDEIS**, concessionnaire du port, et entretenu par **les plongeurs de l'antenne portuaire régionale**.

Les premiers navires pourront y faire escale à compter **de mi-avril et jusqu'à fin octobre**, durant la saison des croisières en Europe du Nord.

Saint-Malo demeure un **port d'escale à taille humaine** avec un total de **20 000 passagers en 2023**, répartis sur **une cinquantaine de dates**.

C'est ce modèle que la Région souhaite conserver en Bretagne, territoire très prisé des touristes : les navires de croisière y sont accueillis conformément aux équipements et au fonctionnement des ports bretons, limitant, à Saint-Malo, la taille des paquebots y mouillant à 250 m de long maximum.

Quelques données sur les navires de croisière

- 47 escales sur les 1 762 du port de de commerce (2,6%),
- 20 000 passagers (2%) sur 1 million (ferries, trafic côtier),
- 36 escales sur coffres et 11 dans les bassins,
- 11 h d'escale en moyenne, soit 22 jours d'escale/an (6%),
- 7 % du CA de la concession commerce/pêche d'EDEIS.

SERVICE PRESSE

02 99 27 13 54 | presse@bretagne.bzh

Odile Bruley (06 76 87 49 57) | Sylvain Le Duigou (06 42 32 13 57) | Aymeri Bor (07 50 12 41 30) | Sébastien Jédor (06 22 49 94 69)

www.bretagne.bzh/espace-presse | [@bretagne_presse](https://twitter.com/bretagne_presse)